

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
15/05/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2017-ARA-DP-00516

1. Intitulé du projet

Prise d'eau dans le Doron pour alimentation de la cascade de glace et réseaux neige à Champagny le Haut

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Champagny-en-Vanoise

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. René RUFFIER LANCHE

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 7 | | 3 | 0 | 0 | | 7 | 1 | 4 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43° Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 2 ha en site vierge ou une superficie inférieure à 4 ha hors site vierge.	Création d'un réseau neige de culture sur une portion de la piste de ski fond existante Canada située entre la cascade de glace et le chalet d'accueil ski de fond ainsi que pour la piste de luge. Les surface à enneiger sont respectivement de 0,8 ha et 0,3ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une prise d'eau dans le Doron de Champagny pour l'alimentation de la cascade de glace et de réseaux neige à créer (cf. note complémentaire).

Travaux préalables à la création du réseau neige de culture (tranchées et pose de canalisations : eau, air et réseaux secs).

Travaux réalisés sur des pistes ou routes existantes.

4.2 Objectifs du projet

Ne plus alimenter la cascade de glace et un espace luge via le réseau d'eau potable.

Sécuriser l'exploitation du domaine skiable par la création de réseaux de neige pour une piste de ski de fond (portion) et un deuxième espace luge.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la prise d'eau :

Travaux dans le cours d'eau en dehors de la période de fraie :

- Création d'une piste d'accès,
- Mise hors d'eau temporaire de la zone d'intervention par mise en place de batardeaux,
- Travaux par demi-cours d'eau avec canalisation des eaux par une buse,
- Réalisation de la prise d'eau et des protections de berge,

Travaux depuis la berge :

- Protection de berges (partie haute),
- Chambre de pompage,
- Réseau vers chalet d'accueil ski de fond.

Pour le réseau neige :

- Décapage de la terre végétale et stockage de celle-ci pour la réutiliser à posteriori (hors zones de voirie en enrobé)
- Creusement des tranchées (1,80 m de profond et 10 m de large dont 1,50 m de tranchée) avec stockage des matériaux déblayés pour servir à reboucher les tranchées
- Pose des réseaux
- Remise en place de la terre végétale sur les secteurs appropriés (hors routes en enrobés)
- Revégétalisation sur les secteurs appropriés (hors zone de voirie en enrobé)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Prise d'eau

En dehors de la période d'exploitation (hiver), la prise d'eau sera fermée par un système de plaque.

En période d'exploitation, le fonctionnement dépendra du débit dans le Doron. En deçà du débit réservé, aucune eau n'est prélevée, les écoulements se restreignent au lit d'étiage (dimensionné pour le débit réservé). Pour des débits supérieurs, la lame d'eau passe au dessus du regard de prise d'eau permettant le prélèvement. En cas de débits importants, la pompe dans la chambre de pompage permet la régulation du débit prélevé à un maximum de 9,4 l/s. Le surplus est rejeté au cours d'eau via une bombe de surverse. Plus de détails sont présentés dans la note complémentaire.

La prise d'eau (=9,4 l/s) est dimensionnée pour répondre aux besoins en eau (cascade de glace) et en neige (piste ski de fond et luge) en 96h (4j) avec une marge de 15%.

Réseau neige

Une fois les travaux terminés et après revégétalisation (lorsque cela est approprié) l'emprise au sol du réseau est nulle. Seuls les regards restent visibles en surface. En hiver ce réseau permettra d'enneiger 1,5 ha correspondant à :

- une portion de la piste Canada et un espace luge aujourd'hui non équipés pour la neige de culture (1,1 ha pour lesquels est faite la présente demande) ainsi que,
- un espace luge de 4500 m² aujourd'hui enneigé via le réseau d'eau potable.

La surface à enneiger pour la piste ski de fond correspond à une bande de 10 m de large en moyenne. L'eau proviendra exclusivement de la prise d'eau dans le Doron (voir description ci-dessus).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création d'une prise d'eau dans le Doron de Champagny est soumise au régime de la déclaration au titre des articles R214-1 et suivants du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise à terrasser - réseau neige :	6 360 m ²
Profondeur maximum :	1,80 m
Linéaire réseau :	636 m
Largeur emprise travaux tranchées réseau neige en phase travaux (tranchées invisibles après travaux et revégétalisation) :	10 m dont 1,50 m de tranchée
Nombre regards enneigeurs :	5
Superficie à enneiger : (caractéristiques prise d'eau décrites dans note complémentaire)	1,1 ha dont 3000 m ² pour l'espace luge et 8000 m ² pour la boucle ski

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Domaine nordique Champagny en Vanolse

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 44' 39" E Lat. 45° 27' 31" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Coordonnées chalet d'accueil ski de fond. La prise d'eau est située sous le pont à proximité. Le réseaux d'alimentation de la cascade de glace et réseaux neige partiront de ce bâtiment.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

La commune de Champagny dispose aujourd'hui de deux machines mobiles utilisées pour la cascade de glace et l'enneigement d'une piste de luge. Les prélèvements d'eau se font dans le réseau d'eau potable. Ces équipements n'ont pas faits l'objet d'évaluation environnementale (équipements anciens).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I « Aulnaie de Champagny » ZNIEFF II « Massif de la Vanoise »
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aire d'adhésion du parc de la Vanoise
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Champgny-en-Vanoise dispose d'un PPRn approuvé en date du 22-08-2005 pour les aléas mouvement de terrain - crue torrentielle et avalanche. Il a été de nouveau approuvé le 13-09-2010 suite à des modifications partielles. La zone de travaux n'est pas concerné par les aléas indiqués précédemment.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit : hameau de Champgny L'ensemble du projet est inclus dans le site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8201783 « Massif de la Vanoise » à plus de 3 km.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé Vallon de Champgny la Vanoise. Les zones à enneiger en bordure du Doron sont incluse dans le site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau de la cascade glace et des réseaux neige se fera via une prise d'eau dans le Doron de Champagny à créer. La prise d'eau sera située au niveau du pont du Chalet d'accueil. Elle permettra d'arrêter les prélèvements dans le réseau d'eau potable réalisés aujourd'hui pour l'alimentation de la cascade de glace. Le prélèvement envisagé est de 9,4 l/s (33,8 m3/h) soit 1,8 % du QMNA5. Ce prélèvement est encadré par un dossier de déclaration loi sur l'eau en cours.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre déblais-remblais. Les matériaux déblayés lors du creusement de la tranchée pour le réseau neige sont stockés en tas le long de la tranchée et resservent à la reboucher.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre déblais-remblais. Les matériaux déblayés lors du creusement de la tranchée pour le réseau neige sont stockés en tas le long de la tranchée et resservent à la reboucher.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de prise d'eau intègre la problématique franchissabilité piscicole (voir note complémentaire) Les réseaux neige envisagés sont situés uniquement au niveau de zones aménagées : routes d'accès, chemins ce qui limitera au maximum les impacts sur la biodiversité. Une revégétalisation est prévue dans les secteurs qui le permettant afin que l'impact sur la végétation ne soit que temporaire. Une fois la végétation repoussée seuls les regards restent visibles en surface. L'impact sur la faune est temporaire (dérangement le temps des travaux).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à plus de 3 km qui plus est en amont du site d'étude.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I "Aulnaie de Champagny" : le projet ne prévoit pas de défrichement, n'est pas de nature à impacter l'aulnaie et la faune la fréquentant. ZNIEFFE de type II " Massif de la Vanoise" : pas d'impact du milieu naturel, faune ou flore caractéristiques de ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux hors unité pastorale de la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur n'est pas inclus dans la zone d'étude du PPRn de la commune. La zone est soumise à des risques avalancheux (source : CLPA) ainsi qu'à des risques sismiques modérés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'exploitation agricole sur le secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La prise d'eau dans le Doron est conçue pour permettre un prélèvement uniquement lorsque le débit dans le cours d'eau excède le débit réservé.

Ce débit réservé sera assuré via une échancrure dans le pavage du lit permettant une concentration des eaux en période d'étiage.

Les impacts sur l'hydrologie sont faibles.

Les impacts sur les habitats piscicoles sont maîtrisés.

Plus d'éléments sur ces problématiques sont présentés dans la note complémentaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est déjà aménagé pour la pratique du ski de fond et de la luge sans enjeu écologique majeur (pas de zone humide, APPB ou Natura 2000). Les travaux de réseaux se situent exclusivement sur des chemins ou routes existantes. Une revégétalisation sera prévue au niveau des chemins à la fin des travaux.

La durée des travaux est réduite à 2 mois en dehors de la période de nidification des oiseaux.

Le projet d'enneigement concerne une emprise modérée : 1,1 ha.

Alimentation du réseau se fera via une prise d'eau dans le Doron (dossier loi sur l'eau déclaration en cours) pour un prélèvement atteignant 1,8 % du QMNA5. Cette prise d'eau permettra d'arrêter les prélèvements dans le réseau d'eau potable pour la neige.

=> Etude d'impact non nécessaire (voir note complémentaire).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

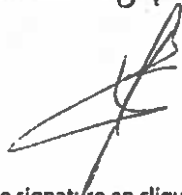


Fait à

Champigny en Vanoise

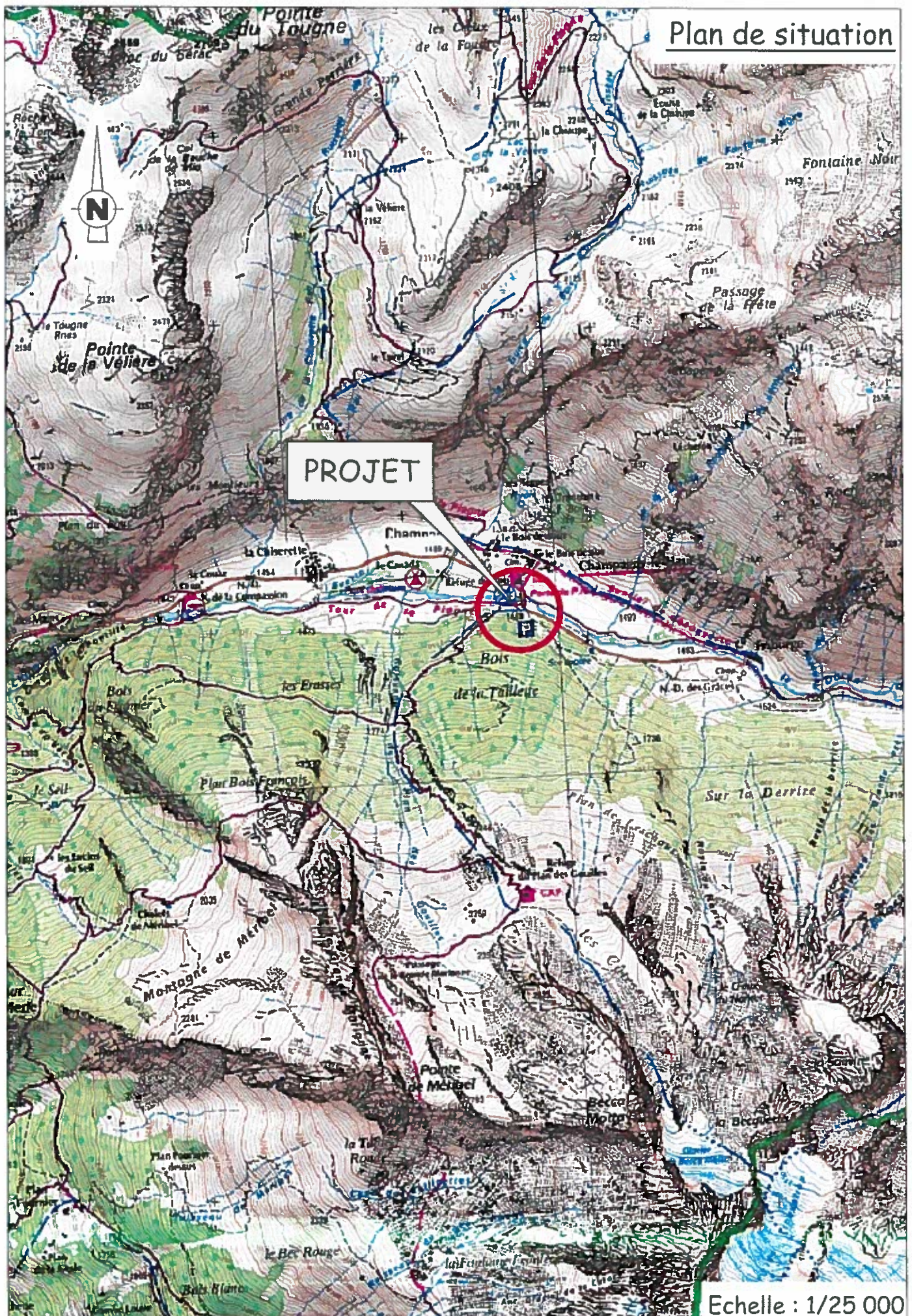
le. 12/5/17

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Plan de situation



PROJET

Echelle : 1/25 000

ABEST

Ingénierie

75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingenierie@abest.fr - <http://www.abest.fr>



Mairie de Champagny en Vanoise
Centre administratif
73350 CHAMPAGNY EN VANOISE
Tél: 04 79 55 03 80

PRISE D'EAU DANS LE DORON DE CHAMPAGNY

Commune : CHAMPAGNY EN VANOISE

Avant-projet



- 1- Plan de Situation
- 2- Prise d'eau : plan, coupes et détails
- 3- Plan général des Travaux

Réf.fichier : P:\2016\16-023_Gurre\02-AP\Doron_2017.dwg

ECHELLE : 1/25000

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS-MODIFICATIONS
0	07-07-2016	VB		Première diffusion
A	21-04-2017	SR	DL	Mis à jour du projet

Nota: Les limites cadastrales figurent à titre indicatif, le présent document ne fixe pas les limites entre les parcelles, et ne vaut pas délimitation.

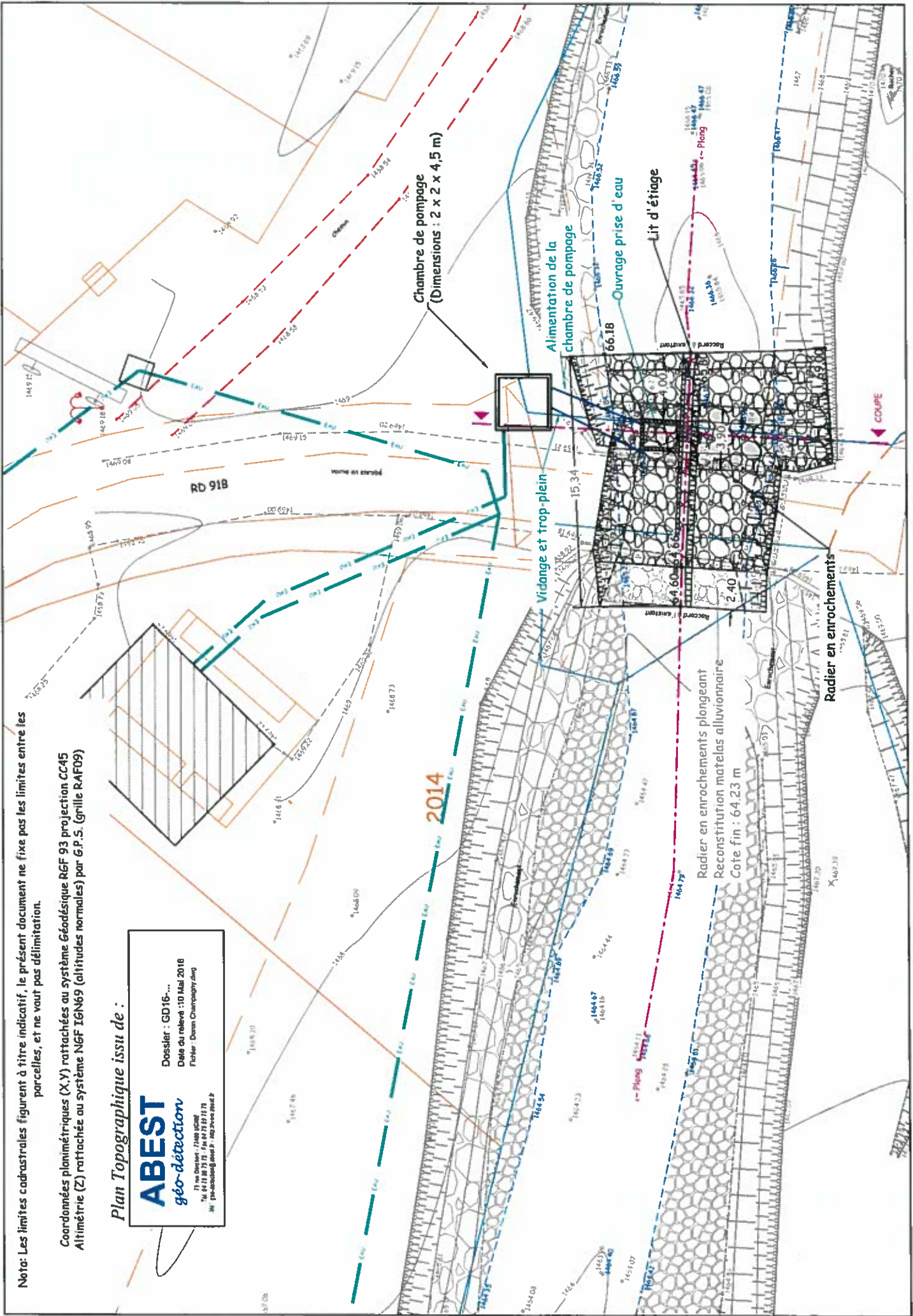
Coordonnées planimétriques (X-Y) rattachées au système Géodésique RGF 93 projection CC45
Altimétrie (Z) rattachée au système NGF IGN69 (altitudes normales) par G.P.S. (grille RAF09)

Plan Topographique issu de :

ABEST
géo-détection

Dossier : GD16-...
Date du relevé : 10 Mai 2016
Fichier : Dorem Champagny.dwg

73 rue Olivier - 71400 SOLEAU
Tél : 03 81 88 73 73 - Fax : 03 81 88 73 78
Mail : geo-detection@abest.fr - geo-detection@abest.fr



ABEST
Ingénierie

75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingeniere@abest.fr - <http://www.abest.fr>


Champagny en Vanoise

Mairie de Champagny en Vanoise
Centre administratif
73350 CHAMPAGNY EN VANOISE
Tél: 04 79 55 03 80

PRISE D'EAU DANS LE DORON DE CHAMPAGNY

Commune : CHAMPAGNY EN VANOISE

Avant-projet



- 1- Plan de Situation
- 2- Prise d'eau : plan, coupes et détails
- 3- Plan général des Travaux

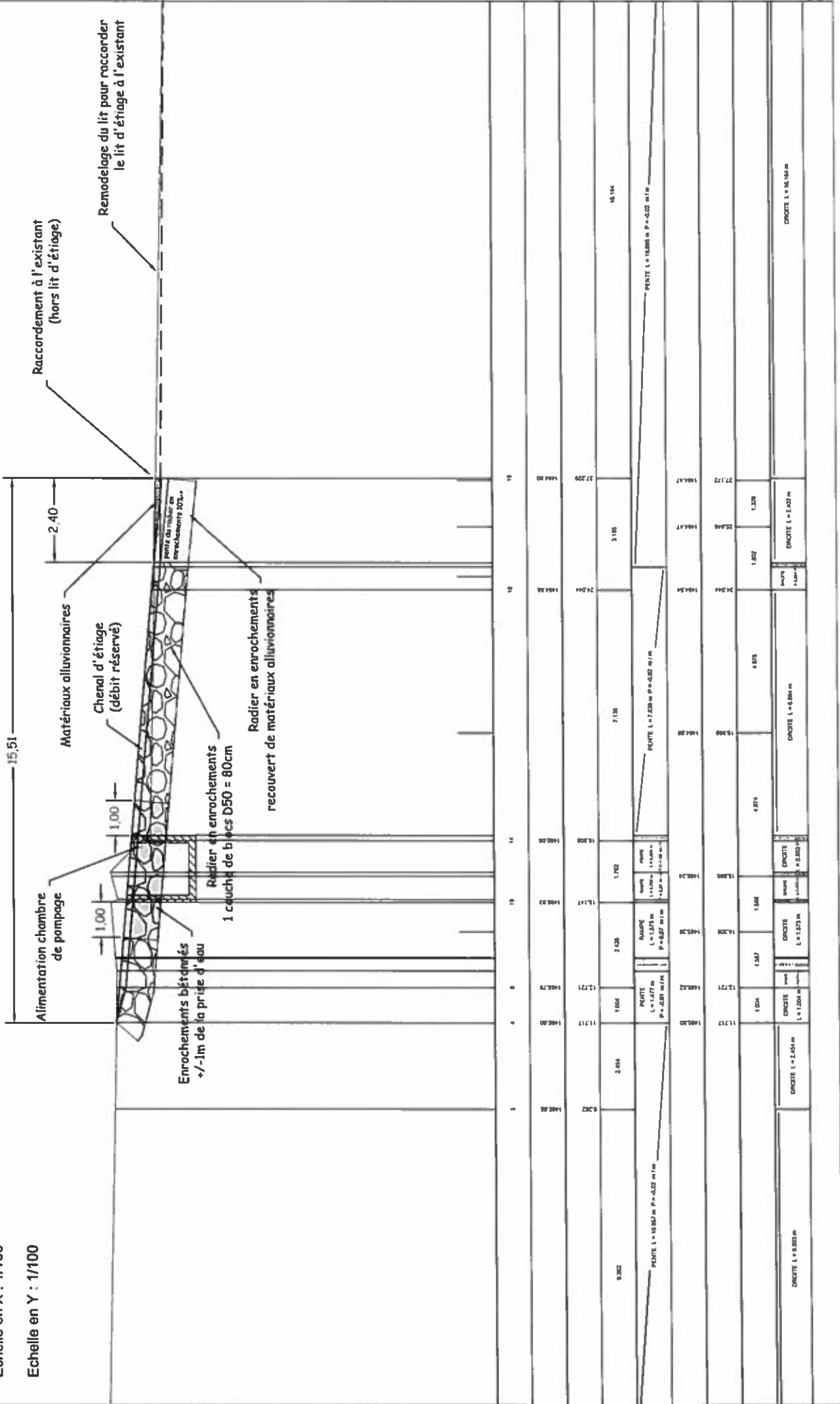
Réf.fichier : P:\2016\16-023_Gurre\02-AP\Doron_2017.dwg

ECHELLE : 1/200

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS-MODIFICATIONS
0	29-07-16	VB	DL	Première diffusion
A	21-04-2017	SR	DL	Mis à jour du projet

Echelle en X : 1/100

Echelle en Y : 1/100



ABEST

Ingénierie

75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingenierie@abest.fr - <http://www.abest.fr>



Mairie de Champagny en Vanoise
Centre administratif
73 350 CHAMPAGNY EN VANOISE
Tél. : 04-79-55-03-80 - Fax : 04-79-55-00-99
Courriel : contact@mairie-champagny.com

PRISE D'EAU DANS LE DORON DE CHAMPAGNY ET RESEAU NEIGE

Commune : CHAMPAGNY EN VANOISE

DOSSIER CAS PAR CAS

- 1- Formulaire
- 2- Projet
-  3- Photos environnement proche et lointain
- 4- Note complémentaire

Réf fichier : S:\Administratif\Secrétariat\2016\16-023 Prise eau Gurre CHAMPAGNY2017\K par K\16-023 pdg ind0.doc

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	04-05-2017	SR	DL	PREMIERE DIFFUSION

1 Contexte

Le projet est situé dans la vallée de la Tarentaise, plus précisément dans le vallon de Champagny-le-Haut, qui constitue l'une des portes d'entrée du Parc national de la Vanoise.

Le vallon de Champagny le Haut accueille le domaine nordique de la commune de Champagny en Vanoise. Il est composé de pistes de ski de fond, d'un espace ludique dédié aux jeunes pratiquants de skis de fond, d'une piste de luge et d'une cascade de glace artificielle connue sous le nom de « Tour de glace ». Cette dernière structure est également utilisée en été comme mur d'escalade.

Aujourd'hui, l'eau servant à la formation de la cascade de glace est prélevée dans le réseau d'eau potable. Le projet consiste en la création d'une prise d'eau dans le Doron de Champagny pour arrêter ces prélèvements. Le réseau d'alimentation passera dans le camping Canada, au niveau de la piste du même nom. Aussi, la commune profite de cette opportunité pour sécuriser son domaine avec l'enneigement d'une portion de la piste Canada (entre le chalet d'accueil ski de fond et la cascade de glace) et de l'espace luge. La surface à enneiger est d'1,1 ha. C'est à ce titre que le projet est soumis à une demande d'examen au cas par cas.

2 Hydrologie

La cascade de glace et le réseau d'enneigement seront alimentés via une prise d'eau dans le Doron de Champagny dont le débit (9,4 l/s) n'excèdera pas les 1,8 % du QMNA5.

Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage.

3 Présentation du projet

Le projet d'aménagement comprend :

- La création d'une prise d'eau dans le Doron de Champagny reliée au chalet d'accueil ski de fond,
- La création d'un réseau entre le chalet d'accueil et la cascade de glace pour l'alimentation en eau de la Tour de glace et l'enneigement d'une boucle de ski de fond,
- La création d'un réseau entre le chalet d'accueil et l'espace luge.

3.1.1 Ouvrage de prise d'eau

3.1.1.1 Description générale

Le projet prévoit la création d'un radier en enrochements liaisonnés sur un linéaire de l'ordre de 15 m au droit du pont du chalet d'accueil ski de fond. Les enrochements sont sur la majeure partie du linéaire liaisonnés uniquement à leur base, le béton ne sera donc pas visible à la fin des travaux. Le radier présentera un chenal préférentiel d'écoulement dimensionné d'une hauteur de 19 cm pour le débit réservé à savoir 0,28 m³/s.

En rive droite de l'échancrure, un regard de prélèvement est installé à la cote du débit réservé. Le lit en rive gauche est légèrement rehaussé pour les basses eaux afin de concentrer les écoulements dans le chenal d'écoulement préférentiel puis l'ouvrage de prise d'eau.

L'ouvrage de prise d'eau aura une profondeur d'1 m permettant une décantation de 50 cm.

3.1.1.2 Radier en enrochements

Le radier en enrochements liaisonnés sera composé d'une couche de gros blocs D50=0,8 m (Pmoyen=1000 kg). Les enrochements seront posés en « boutisse » c'est-à-dire « les pointes en avant » et donc avec la plus grande face perpendiculaire au profil en long du lit. Le béton servira à caler uniquement la base des blocs sur 50 cm de haut excepté au niveau de la prise d'eau elle-même où le radier sera lissé pour obtenir une échancrure exactement dimensionnée au débit réservé.

Le projet est globalement en remblai pour sécuriser le pont de la RD91b. Il permet de restaurer le niveau du lit tel qu'il l'était au moment de la mise en place du pont. Aujourd'hui l'affouillement des piles et l'apparition des semelles traduisent un enfoncement du lit suite aux crues successives.

3.1.1.3 Protection de berges

Des protections de berge sont existantes au droit du pont excepté en amont rive gauche. Le projet prévoit de rétablir ou de créer des protections avec un niveau comparable à l'actuel. Là où les protections existantes ne comprennent qu'une seule couche de blocs, le projet prévoit dans rajouter une seconde avec d'éviter une détournement derrière la protection.

3.1.2 Chambre de pompage

Une pompe, installée hors du lit du Doron, permettra de faire transiter l'eau du regard de la prise d'eau vers un surpresseur d'où elle sera envoyée dans le réseau d'alimentation de la cascade de glace et le réseau neige. La pompe sera calibrée pour permettre un prélèvement d'eau limité à 9,4 l/s. Le trop plein d'eau sera alors restitué au Doron, directement en aval de l'ouvrage, via un système de vidange situé dans la chambre de pompage.

La pompe permettant la prise d'eau sera installée dans une chambre enterrée de 2x2m et 4,5m de hauteur. Elle sera implantée hors du lit du Doron, au bord du chemin.

Le surpresseur ainsi que le coffret de commandes et l'armoire électrique seront installés dans le chalet d'accueil du domaine nordique, situé à proximité de la prise d'eau.

3.1.3 Réseau d'enneigement

La canalisation reliant le surpresseur à la cascade de glace sera implantée le long de la route puis traversera le camping « Le Canada » (exploitation estivale) pour arriver dans le bâtiment technique situé à proximité de la tour de glace. Cette canalisation desservira également 4 enneigeurs permettant d'enneiger une partie de la piste de ski du même nom. Un second réseau sera également créé depuis le chalet d'accueil ski de fond pour enneiger l'espace luge.

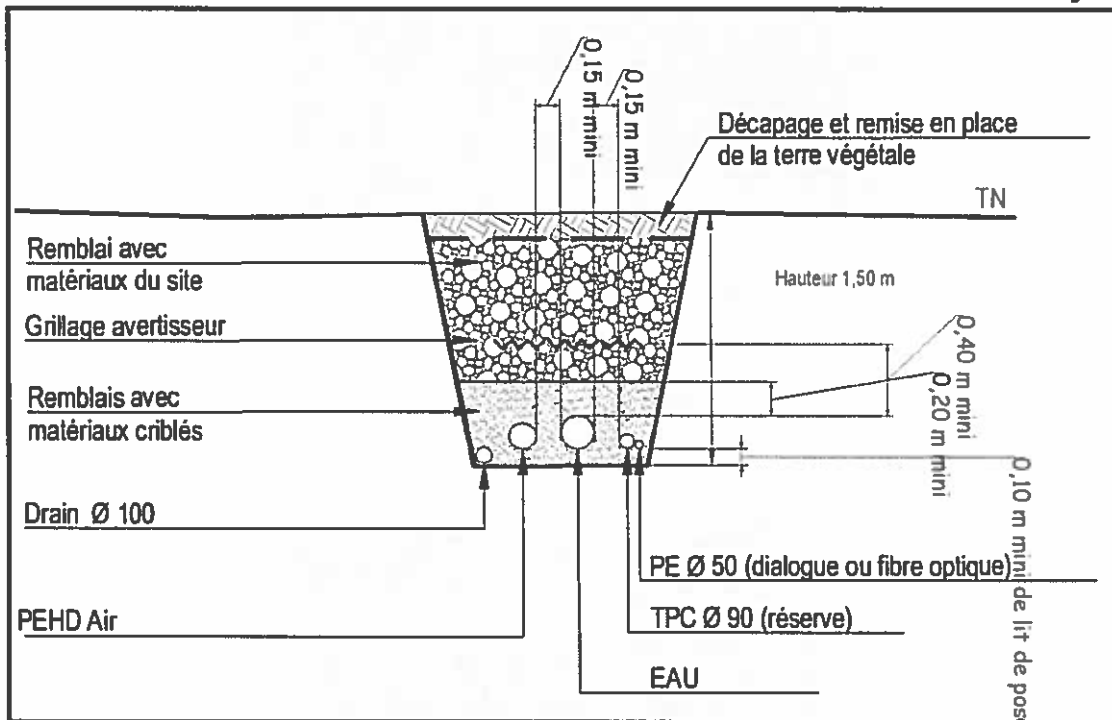


Piste Canada – vue depuis le pont de la RD91b



Bâtiment technique Tour de glace

Les tranchées du réseau de neige de culture ont une largeur en fond de tranchée de 1 m. La tranchée sera équipée d'un tuyau acier ou fonte pour acheminer l'eau, d'un tuyau PEHD 10 bars pour acheminer l'air comprimé, d'un tuyau pour l'alimentation électrique et d'un dernier tuyau pour les télé-communications.



Coupe type réseau neige

Pour la réalisation de telle tranchée, une emprise d'une largeur d'environ 10 m est nécessaire au niveau du sol.

Au préalable, la terre végétale est décapée et stockée en cordon de faible hauteur afin de maintenir son caractère aérobie.

Les tranchées sont creusées sur une profondeur de 1,8 m minimum afin de s'assurer que les canalisations d'eau soient maintenues hors gel quel que soit la température extérieure. Les matériaux déblayés lors du creusement de la tranchée sont stockés en tas le long de la tranchée et resserviront pour la reboucher.

Après pose des réseaux le remblai est effectué au godet cribleur afin d'éviter que les éléments grossiers viennent détériorer les tuyaux.

Enfin la terre végétale est remise en place et l'ensemble de la surface impactée par les travaux est revégétalisé.

La surface à terrasser correspond à la mise en place du réseau neige et s'étend sur environ 6 360 m².

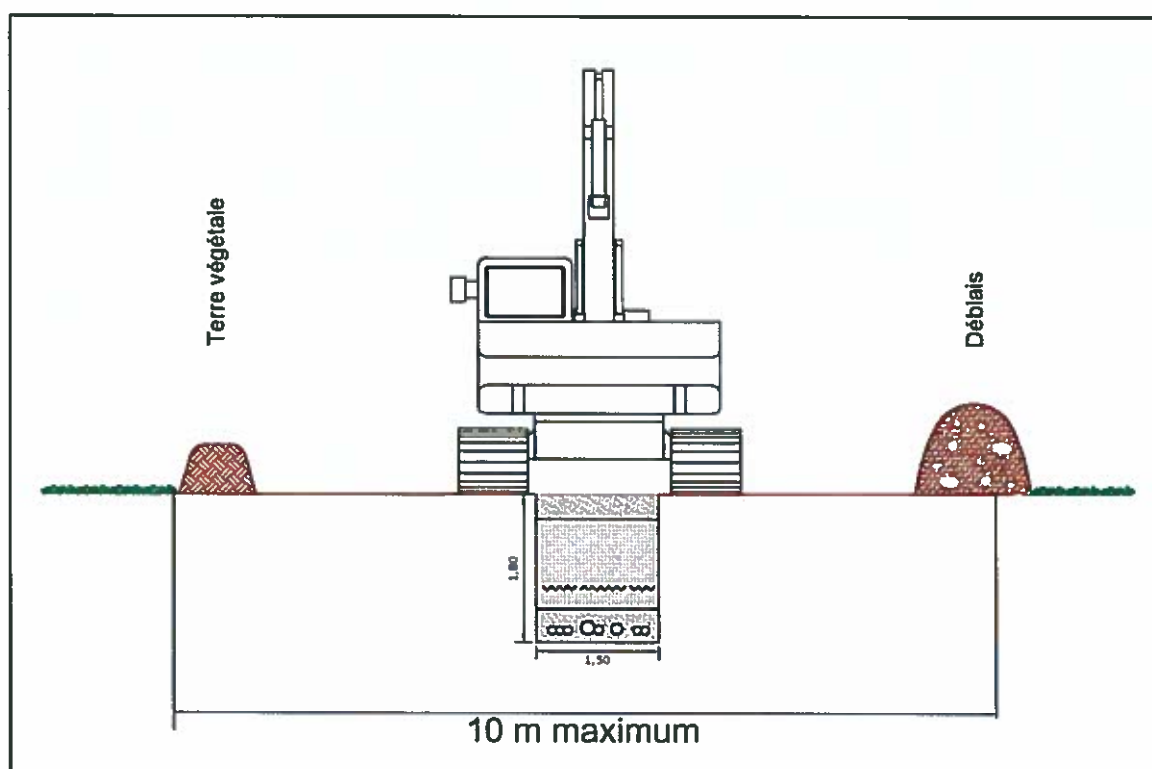
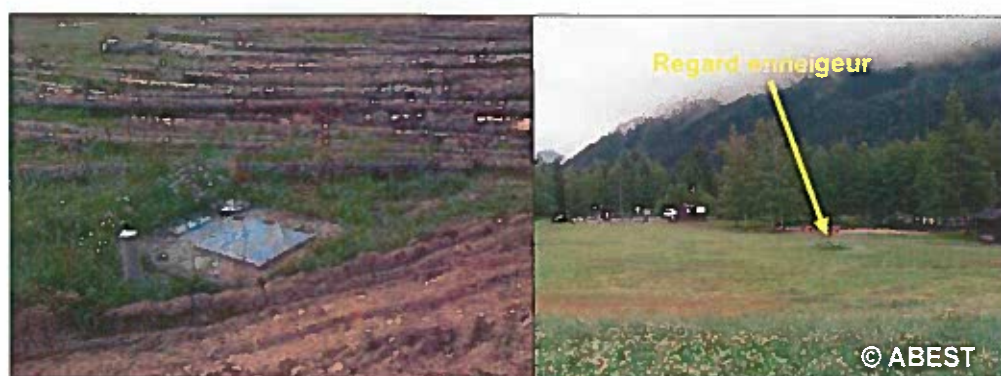


Schéma type pour la réalisation des tranchées d'un réseau neige de culture

Tous les 100 m environ un regard permettant de recevoir l'enneigreur sera mis en place. Une fois les travaux terminés et après revégétalisation l'emprise au sol du réseau est nulle. Les regards des enneigeurs sont des ouvrages en acier galvanisés qui sont de couleur grise et dont la structure est à 95 % enterrée. Seul le capot du regard reste apparent comme le montre les photos ci-dessous.



Photos de regards enneigeurs

Les travaux auront lieu au mois de septembre et octobre. Les travaux en cours d'eau seront réalisés en dehors de la période de fraie.

3.2 Opportunité du projet et fonctionnement des installations

La commune dispose aujourd'hui de deux machines mobiles servant à la cascade de glace et l'enneigement d'un espace luge. Les prélèvements d'eau se font dans le réseau d'eau potable.

La création d'une prise d'eau dans le Doron de Champagny permettra l'arrêt de ces prélèvements. Cet aménagement constitue par ailleurs l'opportunité de sécuriser le domaine avec l'enneigement d'1,1 ha de pistes et d'un deuxième espace luge.

La cascade de glace représente un volume en eau de 500 m³. L'enneigement d'une portion de la piste Canada et de l'espace luge représente quant à eux un besoin en eau de 2325 m³ correspondant à une épaisseur en neige de 30 cm.

L'objectif est un dimensionnement des installations pour une production en moins de 4j. Dans un souci de minimiser les impacts sur le milieu naturel, il est retenu un débit d'installation maximal de 9,4 l/s. Cette valeur représente 1,8 % du QMNA5 et répond à l'objectif d'enneigement en moins de 4 j (96 h avec une marge de 15 %).

4 Impacts potentiels du projet sur les milieux naturels

4.1 En période de travaux

4.1.1 Prise d'eau

4.1.1.1 Flore

Les berges existantes sont peu ou pas végétalisées. Elles sont dans leur ensemble d'ores et déjà artificialisées par la présence d'enrochements en protection de berge. L'impact du projet prise d'eau est donc faible sur les aspects flore.



Secteur d'implantation du projet de prise d'eau

4.1.1.2 Faune piscicole

Le Doron de Champagny, au niveau du projet possède des enjeux piscicoles relativement faibles. En effet, le Doron de Champagny, dans sa partie haute est alimenté principalement par des eaux d'origine glaciaire. L'eau est alors trop froide pour permettre le développement d'un milieu fonctionnel. Ainsi, bien que le Doron soit répertorié comme cours d'eau de première catégorie, les enjeux piscicoles sont limités (peu de frayères et de reproduction).

Les travaux seront réalisés avec une mise hors d'eau temporaire de la zone d'intervention. Des batardeaux seront mis en place en amont de la zone de travaux. Les batardeaux seront constitués par les matériaux du cours d'eau.

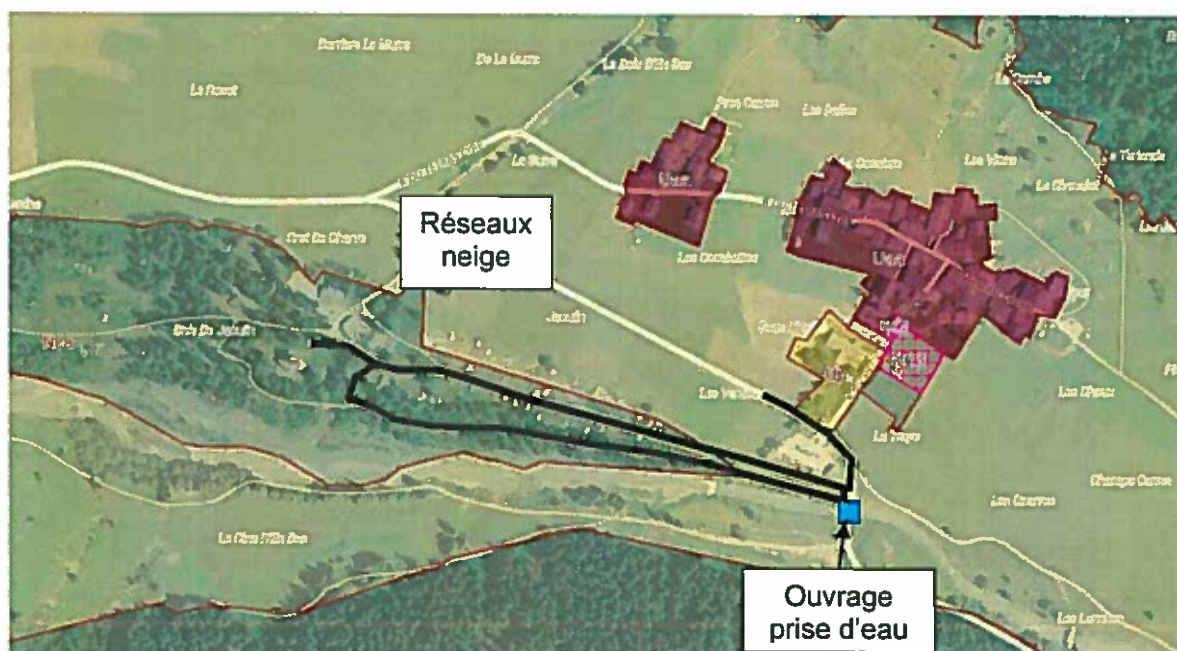
Les travaux seront réalisés par demi-cours d'eau, avec déplacement des batardeaux. Pour assurer la mise à sec de la zone de travaux, une buse sera installée pour canaliser les écoulements. La buse sera semi-enterrée pour permettre le passage d'une éventuelle crue.

5 Urbanisme et risques naturels

La commune de Champagny-en-Vanoise dispose d'un PLU modifié et approuvé en date du 11 août 2016. Les aménagements projetés sont situés en zones As et Nca dont les règlements sont compatibles avec les opérations envisagées.

Nca : « zone naturelle équipée pour l'accueil d'équipements sportifs, de loisir et d'animation, ainsi que de terrain de camping et leur équipement.

As : « Secteur supportant les installations liées les installations liées à la pratique du ski, alpin ou nordique.



Extrait du zonage du PLU de la commune de Champagny-en-Vanoise au niveau de la zone d'étude (source : géoportail des Savoie)

Le projet est concerné par un risque avalancheux.



Risques avalancheux (source : CLPA)

Les travaux se dérouleront sur une durée de 4 à 6 semaines, à l'automne 2017, avec deux équipes travaillant en parallèle : ouvrages bétons pour l'une et enrochements pour l'autre.

Les travaux seront pour partie réalisés depuis la berge. L'intervention d'engin dans le cours d'eau se fera uniquement dans le lit à sec. L'accès à la zone de travaux se fera via une rampe d'accès à créer en amont immédiat du chalet d'accueil. Cette rampe sera temporaire.

Compte tenu de la durée limitée des travaux et de la période d'intervention en dehors de la période de fraie, l'impact sur la faune piscicole est maîtrisée.

4.1.2 Réseau neige

L'impact temporaire des travaux sur la flore est concentré sur la création des tranchées nécessaires au réseau neige de culture. Néanmoins, cet impact est temporaire, le temps que la végétation recolonise la zone de travaux (hors route). En effet, une fois la végétation repoussée, seuls les regards restent visibles en surface.

La revégétalisation se fera avec un mélange de graines adapté au site (mélange Blé des Cimes) dans les secteurs appropriés (hors route).

Concernant la faune, les travaux seront temporaires (2 mois). Ils seront réalisés en septembre et octobre, afin d'éviter la période la plus sensible pour les oiseaux (hors période de nidification, en cas de présence éventuelle d'oiseaux nichant au sol).

Le projet pour sa partie réseau neige en phase travaux aura donc un impact faible sur la faune et la flore.

4.2 En phase d'exploitation

4.2.1 Prise d'eau

Les berges existantes sont peu ou pas végétalisées. Elles sont dans leur ensemble d'ores et déjà artificialisées par la présence d'enrochements en protection de berge. L'impact du projet prise d'eau est donc faible sur les aspects flore.

Au niveau piscicole, le projet d'aménagement prévoit la création d'un chenal d'écoulement préférentiel permettant un resserrement en étiage et une lame d'eau de près de 20 cm pour le débit réservé. L'enjeu piscicole est pris en compte dans la conception de l'aménagement. L'impact est maîtrisé.

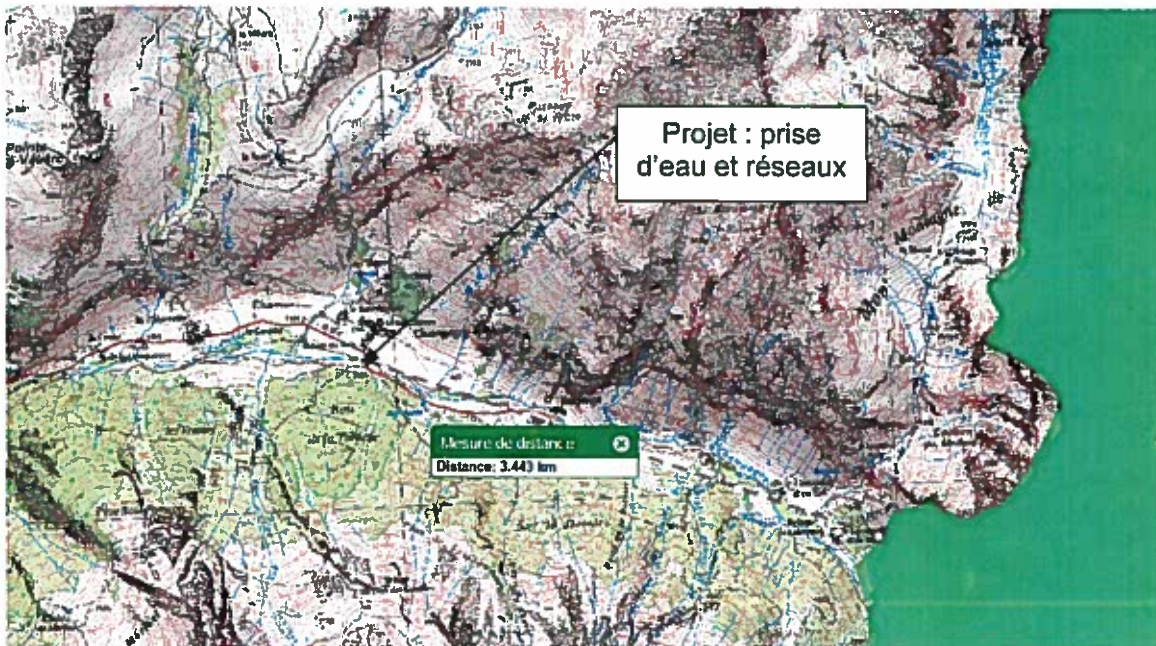
4.2.2 Réseau neige

Le fonctionnement du réseau neige de culture n'est pas de nature à générer du bruit ou des nuisances susceptibles d'impacter la faune, d'autant plus que les pistes de ski sont existantes et se situent dans des secteurs déjà aménagés pour la pratique du ski (routes d'accès, pistes de ski, etc.).

6 Cadre réglementaire

Le présent projet est soumis à la Loi sur l'Eau pour la création d'un ouvrage de prise d'eau dans le lit du Doron de Champagny à créer. L'ouvrage est prévu sous le pont à proximité du chalet d'accueil ski de fond.

Concernant les sites Natura 2000, le projet d'aménagement est situé à 3,4 km en aval des zones Natura 2000 « Massif de la Vanoise » (FR 8201783) et (FR 8210032). Compte tenu de l'éloignement des sites et de leur positionnement en amont du projet, l'aménagement n'est pas de nature à induire des impacts sur ces zones. Il n'est pas prévu de notice natura 2000.



Localisation sites Natura 2000 (Source : base de données Carmen DREAL)

